



**LISTE DE CONTRÔLE DE L'ÉTUDIANT - PREMIÈRE RENCONTRE AVEC
VOTRE CONSEILLER PÉDAGOGIQUE**

Fixer un rendez-vous

- Communiquez avec votre conseiller pédagogique pour prendre rendez-vous le plus tôt possible.

Le jour de votre rendez-vous – partagez les documents suivants :

- Curriculum vitae actuel
- Rapport narratif soumis avec votre demande d'admission (conformément à la loi sur la confidentialité, ce document dans votre dossier étudiant n'est pas accessible aux conseillers et ne peut pas leur être envoyé par le Secrétariat académique).
- Une copie de votre plan de programme dûment rempli et personnalisé.

Votre conseiller pédagogique s'attend à ce que vous soyez prêt pour cette rencontre. Si vous n'avez pas rempli la liste de contrôle ci-dessus ou si vous n'avez pas les documents nécessaires, votre conseiller pédagogique pourrait reporter la réunion à une date ultérieure.

N'oubliez pas qu'il vous incombe de tenir votre plan de programme à jour et de planifier les rencontres subséquentes avec votre conseiller pédagogique, de préférence une fois par trimestre, une fois par année et au besoin.